



# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## SUISSE

### ABONNEMENTS

Un an . . . . . Fr. 6.— Six mois : Fr. 3.—  
Suisse . . . . . Fr. 6.— Fr. 3.—  
Union postale » 12.— » 6.—  
Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds  
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

### ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes  
de place 10 ct. la ligne,  
étrangères 25 centimes la ligne  
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consuls suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

### Fédération des ouvriers decorateurs de la boîte de montre

La conclusion de conventions de travail à caractère international ne va pas toute seule : preuve en soit le différend qui existe entre ouvriers decorateurs français et suisses et que signale l'article que nous reproduisons de la *Solidarité horlogère* :

#### Les contrats de Besançon

Le comité de la Fédération des ouvriers graveurs et guillocheurs de Besançon publiait dans le n° 9 de la *Solidarité horlogère* (2 mars 1907) un contrat passé avec le patronat de la localité. Chez nous ces appareils coûteux ont vécu depuis longtemps, de sorte que nous eussions pu, dans le fond, passer là-dessus d'une façon passablement indifférente, si nos collègues français ne s'étaient taillé la bonne part dans le gâteau. Nous avons été moins bien servis, nous autres Suisses. Nous avons protesté avec une véritable indignation contre l'article 9 de ce contrat, qui est ainsi conçu :

Les patrons ayant besoin d'ouvriers en feront la demande au syndicat ouvrier qui statuera après justification de ladite demande afin de régler et limiter le nombre des ouvriers devant venir sur la place.

Nous protestions alors avec raison contre ce protectionnisme outrancier, et, à la base du projet de convention soumis par le comité central pour préavis en date du 15 décembre 1905, projet de convention entre les fédérations française et suisse, le comité central fut requis de prendre position contre cet égoïste article 9. Notre comité central s'est, soit par correspondances, soit enfin dans une séance commune avec des délégués français, donné toutes les peines voulues pour exposer clairement à nos collègues de Besançon combien ces dispositions porteraient préjudice à nos intérêts et pour demander par conséquent la suppression dudit article.

Nous sommes dans le cas de publier aujourd'hui le résultat de toutes ces démarches :

1° Les collègues s'en tiennent plus que jamais à leur article 9.

2° Ils proposent de reviser l'art. 4 du projet de convention du 15 décembre comme suit :

Chaque ouvrier travaillant sur la décoration de la boîte de montre qui pourra établir au moyen d'un livre fédératif qu'il fait partie de telle ou telle autre organisation contractante, et dont le carnet fédératif prouve qu'il a rempli ses devoirs vis-à-vis de la section qu'il quitte, pourra se déplacer dans telle ou telle autre localité, sous la condition qu'il s'annonce 14 jours à l'avance auprès de l'organisation dans laquelle il désire entrer. Ces organisations sont tenues de répondre dans les trois jours.

Chers collègues !

L'article 4, dans sa teneur, n'est rien autre qu'une aggravation compliquée de l'art. 9 du contrat français. A nos yeux l'intention des collègues bisonnins est claire comme soleil. Par un silence et des retards on voulait d'emblée échapper à une convention avec nous, au-delà de la frontière. On ne veut précisément pas de contrat avec nous, et comme nous, les Suisses nigauds, ne voulons pas nous en apercevoir, on rédige des conditions de contrats qui nous rendent l'accès impossible sur le rayon prévu par la convention. Nous admirons la patience du comité central qui s'est donné tant de mal pour procurer l'égalité et la liberté à ces enfants de la patrie, mais nous ne pouvons admettre que notre Fédération soit dupe d'une telle intolérance de par les bons efforts de notre plus haute instance.

Chacun sait que les syndicats professionnels, tant de patrons que d'ouvriers, sont des organismes où fleurit parfois le protectionnisme le plus outrancier. Protectionnisme national, cantonal, local.

Ne lit-on pas parfois, dans les organes ouvriers, des avis disant, pour prendre un exemple quelconque, que la « permutation » des ouvriers monteurs de boîtes argent est interdite ? Ne trouverait-on pas facilement des patrons pouvant certifier qu'à un moment donné, ils n'ont pu trouver d'ouvrier dans telle ou telle partie, parce que l'accès de telle localité était interdit, sous le prétexte que les ouvriers de la partie y étaient en nombre suffisant ?

C'est sans doute au même point de vue que se placent les ouvriers bisonnins, pour fermer plus ou moins hermétiquement la porte à leurs collègues graveurs et guillocheurs de Suisse.

Depuis quelques années, de telles atteintes sont portées à la liberté individuelle, qu'il ne faut plus s'étonner ni s'indigner de rien.

### Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910

Une Exposition universelle et internationale s'ouvrira à Bruxelles en avril 1910 et sa durée sera de six mois au moins. Il s'agit d'une entreprise particulière (Société anonyme), mais qui est placée sous le patronage du Roi des Belges et sous la présidence d'honneur du Prince Albert.

Le Gouvernement belge a nommé un commissaire général, chargé de le représenter auprès du Comité exécutif de l'Exposition et des sections étrangères. Le Bourgmestre de Bruxelles, Emile de Mot, préside le Comité exécutif et M. F. Baeyens, gouverneur de la Société générale de Belgique, le Conseil d'administration.

L'Exposition projetée comprendra les groupes suivants :

1. Beaux-Arts.
2. Education et Enseignement.
3. Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.
4. Matériel et procédés généraux de la mécanique.
5. Electricité.
6. Génie civil. — Moyens de transport.
7. Agriculture.
8. Horticulture et arboriculture.
9. Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes.
10. Aliments.
11. Mines. — Métallurgie.
12. Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.
13. Fils, tissus, vêtements.
14. Industrie chimique.
15. Industries diverses.
16. Economie sociale.
17. Hygiène. — Bienfaisance.
18. Enseignement pratique. — Institutions économiques. — Travail manuel de la femme.
19. Commerce. — Colonisation.
20. Armée de terre et de mer.
21. Sports.
22. Congrès et conférences.

En ce qui concerne la disposition des objets exposés, le Comité exécutif a adopté le principe de la division par compartiments nationaux, combiné avec un système de classification générale.

Nous empruntons en outre au prospectus les renseignements suivants :

A l'inspiration des manifestations de Turin et de Milan la création d'une section internationale de l'Art décoratif moderne est projetée.

Le Hall des machines comportera, en annexe, une galerie de travail où de nombreux ateliers seront tenus en activité sous les yeux du public. Une attention particulière sera apportée à l'aménagement d'un compartiment du petit outillage et des moteurs pour le travail à domicile.

Un palais spécial pourra être réservé aux expositions rétrospectives et modernes des divers procédés d'éclairage.

Les arts et les industries de la femme feront, comme à l'Exposition de Liège, l'objet d'une organisation spéciale.

Le programme comportera également des expositions spéciales, des concours temporaires d'agriculture et d'horticulture, des congrès, des conférences, des fêtes artistiques, des concours



de tous genres, afin d'offrir aux visiteurs le plus d'attractions possible.

Le Comité exécutif créera enfin un Bureau commercial, installé dans les locaux de l'Exposition; l'exposant trouvera dans cet organisme un intermédiaire pour la défense de ses intérêts à l'Exposition ainsi que pour l'extension de son industrie. Le Bureau commercial centralisera tous les renseignements sur les industries représentées, tiendra à la disposition des visiteurs, des ingénieurs, qui pourront les guider à travers l'Exposition et il s'efforcera de toute manière, de contribuer au développement des relations commerciales entre les pays qui participeront à cette manifestation.

Les mesures nécessaires seront prises pour la protection en Belgique des inventions brevetables, des dessins ou modèles industriels, des marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'Exposition.

L'Exposition sera constituée en entrepôt réel: les produits étrangers destinés à l'Exposition seront importés en franchise provisoire des droits d'entrée, à la condition d'être réexportés.

Le règlement général, la classification des produits et les conditions d'admission seront très prochainement arrêtés.

La Suisse a été invitée officiellement par la Légation belge à Berne, à participer à l'Exposition de Bruxelles, aussi le Département fédéral du Commerce a-t-il prié le Vorort de donner connaissance de l'entreprise à nos cercles et de lui communiquer, aussi vite que possible l'intérêt qu'ils portent à l'Exposition. Le Département demande si une participation officielle de la Suisse est désirable.

La Chambre suisse de l'Horlogerie prie les associations adhérentes de bien vouloir faire parvenir au secrétariat général, à la Chaux-de-Fonds, leur avis d'ici au 15 février.

### A propos des poinçonnements de janvier

Le tableau des poinçonnements, paru à la troisième page de notre numéro du 6 courant, porte le chiffre de 3650 boîtes or poinçonnées par le bureau du Locle; c'est 5650 qu'il faut lire.

### Les voyageurs de commerce

En 1907, le nombre des voyageurs de commerce opérant en Suisse s'est élevé à 31.806, dont 25.037 Suisses et 6.769 étrangers. C'est une augmentation de 558 voyageurs de commerce sur le chiffre de 1906. Les denrées alimentaires et boissons occupent 9.662 voyageurs suisses (dont 3.662 pour les vins), puis viennent les matières textiles avec 4.857 voyageurs. C'est Bâle qui compte le plus grand nombre de voyageurs, puis viennent Zurich, Genève, Berne et St-Gall.

### Bureau de Contrôle

M. Ad.-Henri Frossard, chef du Bureau de contrôle de La Chaux-de-Fonds, et commissaire fédéral, accomplissait vendredi passé sa vingt-cinquième année de services au bureau de La Chaux-de-Fonds.

L'administration du contrôle de notre ville a tenu à marquer cette étape et a offert à cet excellent et intègre fonctionnaire, dans un banquet intime à l'hôtel de la Fleur-de-Lys, une superbe montre en or avec chiffre et dédicace.

De bonnes paroles ont été prononcées au cours de cette réunion.

La Société des fabricants de boîtes or a aussi adressé au jubilaire un souvenir, consistant en une jolie chaîne d'or, avec une très aimable lettre.

Constatons, en passant, que M. Frossard, tout en étant le gardien très strict de la loi en matière de contrôle, ainsi que le lui imposent ses fonctions, n'a que des amis parmi nous.

(National Suisse.)

Nous nous associons pleinement aux félicitations adressées à M. Frossard.

### Fritz Thiébaud

On annonce la mort, survenue mardi matin, de M. Fritz Thiébaud, ancien conseiller d'Etat, directeur de l'Enfance abandonnée.

Né en 1842, dans le canton de Neuchâtel, M. Fritz Thiébaud fit un apprentissage d'horlogerie et devint d'une très grande habileté dans sa partie. C'est en 1873 qu'il vint s'établir à Genève avec deux apprentis, MM. Jeanneret et Stauffer. Il travailla dès lors pour la maison Haas. Malgré les fonctions publiques qui le retiennent six ans hors de son atelier, il ne cessa de faire des réglages, des repassages et de planter l'échappement. C'était un artiste dans son métier et un chercheur.

Entre temps il lisait énormément et acquerrait un grand nombre de connaissances littéraires, scientifiques et philosophiques, qu'il sut très habilement mettre à profit. Orateur abondant et facile, fondateur de plusieurs sociétés ouvrières et notamment de l'Association économique, il exerçait une véritable influence sur les membres de son parti, dont il connaissait le fort et le faible. C'est en 1890 qu'il entra au Grand Conseil. Il y sut défendre ses idées avec fermeté et courage, même, quelquefois, contre ses amis.

En 1897 il passa sur la liste radicale pour le Conseil d'Etat, grâce à l'influence de Favon, dont les idées sur l'alliance avec les socialistes étaient à leur apogée.

Non réélu en 1904, il retourna à son établi, pour accepter en 1905 le poste de directeur de l'Enfance abandonnée.

Pendant la période où il fut conseiller d'Etat de Genève, Fritz Thiébaud représenta ce canton au Comité central de la Chambre suisse de l'horlogerie, où il a laissé le souvenir d'un excellent collègue, dévoué et aimable.

Nos sincères condoléances à sa famille.

### Brevets d'invention

#### Horlogerie et Bijouterie

#### LISTE DES DESSINS ET MODELES

##### Dépôts.

- N° 14957. 15 janvier 1908, 7 h. p. — Ouvert. — 7 modèles. — Articles de bijouterie et d'horlogerie. — *Louis Farny*, Genève (Suisse). Mandataire: E. Immer-Schneider, Genève.
- N° 14959. 16 janvier 1908, 4 h. p. — Cacheté. — 1 modèle. — Monture de montre-meuble. — *F. E. Roskopf & Co*, Genève (Suisse).
- N° 14966. 17 janvier 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 1 dessin. — Etiquettes pour dessus de carton de montre. — *Aug.-G. Fiedler*, Chaux-de-Fonds (Suisse).
- N° 14968. 18 janvier 1908, 11 h. a. — Ouvert. — 2 modèles. — Cadrons de montres. — *H. Robert-Marchand*, Sonvilier (Suisse).
- N° 14977. 21 janvier 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Chevalet-réclame. — *Ditisheim & Co*, successeurs de Maurice Ditisheim, Fabrique Vulcain, Chaux-de-Fonds (Suisse).
- N° 14984. 24 janvier 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 6 modèles. — Aiguilles pour machines parlantes à disques. — *Laurent Gardy*, Sainte-Croix (Suisse). Mandataire: Union industrielle, Lausanne.
- N° 14989. 25 janvier 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Couvre-rochet pour montres. — *K. Roskopf & Co*, Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: Hermann Schlee, Chaux-de-Fonds.
- N° 14990. 25 janvier 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Mouvement de montres en toutes grandeurs et en toutes hauteurs. — *H. Gasser & Co*, Bienne (Suisse).
- N° 14992. 28 janvier 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Mouvements de montres en toutes grandeurs. — *Francillon & Co*, Fabrique des Longines, St-Imier (Suisse).
- N° 15002. 7 janvier 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre 8 jours. — *A. Schläfli*, Selzach (Suisse).
- N° 15003. 24 janvier 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 5 modèles. — Boîtes de montres. — *Rodolphe Uhlmann*, Genève (Suisse).
- N° 15006. 31 janvier 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 60 modèles. — Fonds de boîtes de montres décorés. — *Georges Jacot*, Locle (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.

### La vente des ouvrages d'or et d'argent

M. Simen, rapporteur au Conseil des Etats sur la gestion du département fédéral des finances, dans la séance du 6 juin 1907, constatait que depuis longtemps des plaintes se produisent au sujet des actes répréhensibles commis dans la vente des matières précieuses au détriment du public. Ces dernières années, ces réclamations sont devenues fréquentes, se développant avec l'augmentation du nombre des fabriques qui inondent le marché de marchandises inférieures, le plus souvent à très bas titre ou même seulement en métal doré ou plaqué. Le rapporteur s'était demandé s'il n'y aurait pas lieu, pour assainir le marché et protéger l'acheteur, de reprendre la question du contrôle obligatoire des objets de bijouterie et d'orfèvrerie. Tout en constatant les efforts faits par le Bureau fédéral de contrôle des matières d'or et d'argent pour remédier à cet état de choses, M. Simen terminait son rapport en proposant l'introduction du poinçonnage obligatoire pour les ouvrages d'or et d'argent, comme pour les montres.

M. Comtesse, conseiller fédéral, répondit qu'il acceptait d'examiner la question, et que le poinçonnage obligatoire se heurtait à des difficultés très graves. Ces difficultés viennent de l'opposition de Genève et de La Chaux-de-Fonds, et de la nécessité d'instituer des bureaux de poinçonnage dans la Suisse centrale.

La question a été examinée avec le concours du Syndicat des fabricants de bijouterie, et l'on a établi les principes fondamentaux d'un projet de loi sur la vente des ouvrages d'or et d'argent; d'après cette loi, le débitant sera responsable du titre de ces ouvrages, et ce titre ne pourra pas être inférieur à 18 karats pour les objets d'or, à 0.800 millièmes pour ceux d'argent.

Le Syndicat des fabricants de bijouterie fait encore une enquête sur quelques détails, et bientôt le projet de loi sera élaboré.

Il est heureux que l'on soit arrivé à une entente, parce qu'un contrôle sur la vente de ces ouvrages s'impose. Il s'agit d'abord de garantir le public, et de protéger aussi notre bonne renommée à l'étranger. Dans certaines villes suisses, les bijoutiers vendent beaucoup d'ouvrages aux étrangers de passage: il est bon pour le commerce en général, mais surtout pour celui de la bijouterie et de l'orfèvrerie, que les étrangers sachent qu'en Suisse ces objets sont vendus avec une garantie officielle et que le commerce s'y fait très loyalement.

(Gazette de Lausanne.)

### Nouvelles diverses

**Exposition internationale à Rome et à Turin en 1911.** — A teneur d'une communication adressée au Conseil fédéral, sur les instructions de son gouvernement, par la Légation royale d'Italie à Berne, les deux villes de Rome et de Turin ont décidé d'organiser, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la proclamation du Royaume d'Italie et avec le concours de toutes les provinces italiennes, une exposition internationale en 1911. Cette exposition dont le Roi d'Italie a bien voulu assumer le patronage, aura lieu simultanément à Rome et à Turin, l'ancienne capitale du royaume; à Rome pour les arts et l'histoire archéologique, à Turin pour les produits industriels et le travail dans ses différentes applications. La Légation recourt à l'intervention du Conseil fédéral pour que la Suisse participe à cette entreprise.

### Bibliographie

**Le choix d'une profession** pour ceux qui vont quitter les écoles au printemps cause bien des soucis à beaucoup de pères de famille et de jeunes gens. C'est à ce moment qu'un aide utile et sûr serait le bienvenu: aussi l'Union Suisse des Arts et Métiers s'est-elle préoccupée de cette importante question. La commission centrale des examens d'apprentis a fait paraître (chez Büchler & Co, à Berne) un opuscule intitulé: *Le choix d'une profession*, qui est destiné à donner aux parents, aux éducateurs et aux autorités tutélaires des règles simples, courtes, basées sur une longue expérience et sur une connaissance approfondie

de la grave question qui préoccupe tous les amis de la jeunesse. Cette brochure tient particulièrement compte de ce qu'il nous faut en Suisse; elle a été élaborée et revue par des hommes compétents et pratiques. On y a joint un tableau des principaux métiers, avec indication du temps nécessaire à un bon apprentissage et du prix à payer aux patrons, ainsi qu'une traduction des

conseils de Maître Haemmerli, sur le choix d'un patron d'apprentissage.

Cet opuscule ne coûtant que 30 cts. et à partir de 10 exemplaires 15 cts. pièce, nous espérons que les autorités tutélaires et scolaires l'achèteront en grand nombre pour en pouvoir distribuer un exemplaire à chaque garçon quittant l'école au printemps.

**Cote de l'argent**

du 12 Février 1908

Argent fin en grenailles . . . fr. 103.— le kilo.

Argent fin laminé fr. 2.— de plus par kilo.

Change sur Paris . . . . . fr. 403.47 1/2

Commerce des déchets d'or et d'argent

Tableau des opérations d'achat, de fonte et d'essai de déchets d'or et d'argent faites pendant le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 1907.

Arrondissements	Acheurs, fondeurs et essayeurs autorisés	Opérations (Bordereaux rentrés)				Déchets achetés (valeur payée)				RÉSUMÉ DE L'ANNÉE 1907		
		Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	Bordereaux	Déchets	o/o de la valeur
1. Bienne . . . . .	6	266	263	344	873	Fr. 56,240 65	Fr. 60,791 95	Fr. 52,501 70	Fr. 169,534 30	2,765	Fr. 647,463 20	9,5
2. Chaux-de-Fonds . . . . .	24	1,001	893	1,033	2,837	383,030 95	278,354 85	385,556 10	1,046,941 90	9,373	2,739,545 85	40,4
3. Delémont . . . . .	2	16	24	33	73	2,825 90	8,990 45	11,107 80	22,924 15	170	51,346 10	0,7
4. Fleurier . . . . .	8	41	33	45	119	4,475 50	7,142 85	8,361 50	19,979 85	384	52,740 55	0,7
5. Genève . . . . .	8	177	210	283	670	298,948 70	336,119 95	491,795 70	1,126,864 35	1,482	1,383,872 85	20,4
6. Granges (Soleure) . . . . .	2	20	22	29	71	1,722 80	2,324 60	2,004 15	6,051 55	263	27,270 90	0,5
7. Locle . . . . .	13	163	139	170	472	229,367 95	181,421 20	143,916 80	554,705 95	1,505	944,427 60	13,9
8. Neuchâtel . . . . .	7	39	37	57	133	12,600 25	36,227 50	46,263 60	95,091 35	379	126,494 15	1,9
9. Noirmont . . . . .	2	20	48	64	132	38,328 50	34,312 55	47,367 25	120,008 30	356	140,280 95	2,2
10. Porrentruy . . . . .	2	72	61	85	218	5,905 35	6,445 70	6,030 15	18,381 20	907	79,456 60	1,2
11. St-Imier . . . . .	4	103	71	99	273	68,216 45	79,077 65	51,531 85	198,825 95	809	324,415 65	4,8
12. Schaffhouse . . . . .	3	91	77	64	232	35,840 05	28,480 25	19,519 05	83,839 35	610	211,021 90	3,0
13. Tramelan . . . . .	2	89	69	65	223	6,571 75	4,461 55	3,616 40	14,649 70	767	53,323 15	0,8
4 <sup>e</sup> trimestre 1907	83	2,098	1,857	2,371	6,326	1,144,074 80	1,064,151 05	1,269,572 05	3,477,797 90	19,770	6,781,659 45	100
4 <sup>e</sup> » 1906	75	1,836	1,465	2,093	5,394	500,803 25	414,427 05	471,537 50	1,386,767 80	—	—	—
Différence en faveur du 4 <sup>e</sup> trimestre 1907	8	262	392	278	932	643,271 55	649,724 25	798,034 55	2,091,030 10	—	—	—
» » » » 1906	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
						<b>Bordereaux</b>		<b>Déchets</b>				
						Exercice 1907 . . . . .		Fr. 19,770		Fr. 6,781,659 45		
						» 1906 . . . . .		18,639		» 4,546,321 30		
						Différence en faveur de 1907 . . . . .		1,131		Fr. 2,235,338 15*		

\* Cette différence considérable provient du fait qu'à partir d'octobre 1907, toutes les matières d'or et d'argent, remises à l'échange ont été inscrites au registre à souche prévu par la loi, ensuite d'un jugement rendu par le Tribunal fédéral.

Berne, le 31 janvier 1908.

Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

**NARDIN, CHRONOMETRES**

LE LOCLE et GENÈVE II 10167 C  
**251 PRIX D'OBSERVATOIRES**

MARINE ET POCHE ET COMPLIQUÉS  
Montres simples de précision par procédés mécaniques 495

**LE CADRAN (A. C.)**  
Siège social: Bellevue 23  
LA CHAUX-DE-FONDS  
FABRICATION DE TOUS GENRES DE CADRANS ordinaires et soignés  
GRAVEUR, RAPPORTEUR ET COUPEUR DANS LA MAISON  
Installation électrique extra moderne  
Prompte livraison  
Exportation. II 10258 C 808 Téléphone

Horlogerie pour tous pays  
**Siegm. NEUMANN**  
BALE (Suisse)  
Genre Roskopf 17 à 24 lignes. **Nouveauté:** Calibre extra-plat.  
**Spécialité:** Extra-plat cylindre et ancre, en tous genres.  
II 10081 C Echantillons à disposition contre références 1230

**SIMON, THOMAS & C<sup>IE</sup>, SOLEURE**  
Manufacture de Montres, système Roskopf  
Spécialité 17 lig. qualité garantie  
H 10259 C Production régulière 837  
Prix sans concurrence. — Téléphone

VERITABLE **ROSSKOPF & C<sup>IE</sup>** VERDADERO  
PATENT  
La Chaux-de-Fonds (Suisse)  
Montres de précision anti-magnétiques, ayant obtenu les plus hautes récompenses  
Exiger La „Lyre“ au centre de la marque. ●●●  
H 10017 C 177 GENUINE

Fabrique de Cadran métal en tous genres  
**Nydegger-Monnier, Bienne**  
Rue du Musée, 16a Promenade de la Suze, 29  
Téléphone 96 - Force électrique 1237

FABRICATION D'HORLOGERIE  
**LUTERBACHER-SCHLAEFLI, Soleure (Suisse)**  
Spécialité: H 10088 C  
11 et 13 lignes ancre lépines et savonnettes en tous genres et pour tous pays. 973







# La Fabrique d'Horlogerie E. KUMMER, à Besançon.

reliée par fil spécial à l'Observatoire

Offre : **Montres de précision**

Grandeur 19<sup>m</sup>, verre et savonnette, interchangeabilité absolue  
livrées avec bulletins de marche  
**au nom et marque de l'acheteur.**

Se font en or, argent, acier et métal

**Qualité A.** Montres av. bulletins de l'Observatoire de Besançon, avec épreuves thermiques.

**Qualité B.** Réglages de 10 secondes maximum du plat au pendu, sans épreuves thermiques.



## Nouvelle Montre 11 lig. ancre

calibre et encliquetage déposés, **qualité unique** comme bienfacture, réglage et prix, déifiant absolument toute concurrence.

Toutes ces montres sont pourvues du dispositif de réglage comme dessin ci-contre, breveté en France et à l'étranger, permettant la retouche rapide et facile, et sans jamais enlever le balancier du mouvement.  
Grande facilité pour le rhabilleur en cas de remplacement du spiral.  
H 10269 C 533

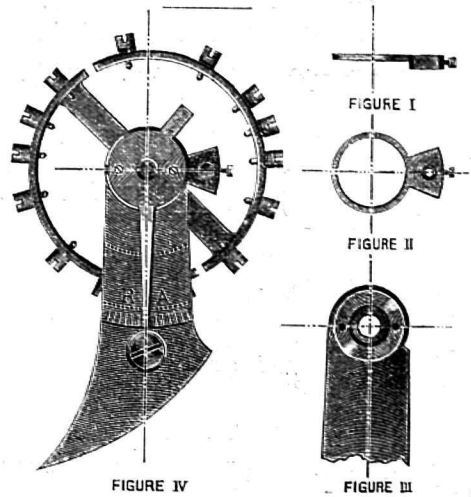
**Montres extra-plates et grandes pièces**  
qualité garantie

**Grand choix de fantaisies**

Représentants sont demandés pour tous pays



PORTE-PITON MOBILE BREVETE S.G.D.G.  
FRANCE ET ETRANGER



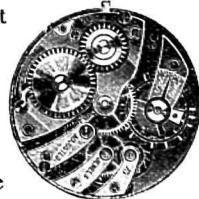
## Ne sortez pas vos commandes

en grandeur 11 et 12<sup>m</sup> ancre, **bonne qualité** sans demander échantillons et prix à la **Manufacture d'horlogerie de la Sagne** qui est spécialement organisée pour ce genre de fabrication.

**Montres plates**, lépines et savonnettes, or, argent, acier.

**Bracelets, Mouvements**  
0.0 size, négatifs.

Tous les systèmes de  
H 10257 C 796 mise à l'heure



**MANUFACTURE D'HORLOGERIE DE LA SAGNE**

JULES PERRET-LEUBA

La Sagne, près La Chaux-de-Fonds (Suisse)

## MANUFACTURE „JUNIOR“ ST-IMIER (SUISSE)

Jeanneret-Droz (Route du Pont)

Horlogerie mécanique

Montre ancre 19 lig. JUNIOR interchang.  
non magnétique, syst. breveté, calibre déposé

Boîtes métal, acier, argent et or  
Qualité garantie, réglage excellent

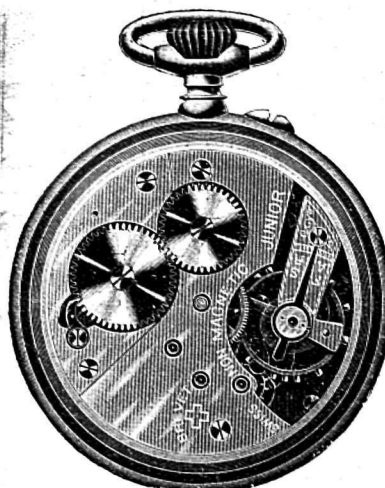
Montre ancre 17<sup>m</sup> et 19<sup>m</sup> plates (déposé)

Procédés mécaniques les plus modernes

Mouvements pour boîtes américaines, 16 size  
mise à l'heure négative H 4661 J

**5 Médailles or et argent**

Diplôme d'honneur 1346  
Ecole d'horlogerie de St-Imier



## Maison spéciale pour la fabrication de BRACELETS-MONTRES EXTENSIBLES

en or, argent, doublé  
acier oxydé

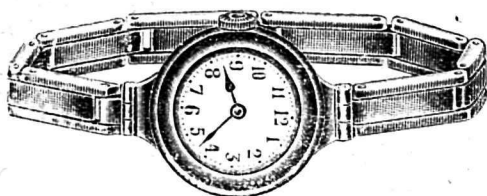
**simples, solides, élégants**

Systèmes et modèles variés. — Brevetés dans tous les pays.

1078

Pratiques et commodes,  
tenant ferme  
dans toute position.

Envoi d'échantillons  
sur demande



Seul fabricant:  
**J. Emrich, Pforzheim**

Livrés aux fabricants  
d'horlogerie prêts à y fixer  
les calottes.  
H 6745 C



**Horlogerie compliquée**  
Répétitions en tous genres  
1035 Spécialité de H 10145 C  
**Chronographes 16 lignes**  
avec et sans compteur de minutes  
**Ernest Goy-Baud**  
Parc 81, LA CHAUX-DE-FONDS

**Assortiments Roskopf**  
Fritz GRANDJEAN  
H 10085 C Le Locle 213

Fabrique de  
**Balanciers**

cylindre 1200  
pour la fabrication et l'exportation  
Spécialité de  
petits balanciers plats  
dorés et non dorés, calibrés au 100/1000 mm.

**X. Aberlin**  
Cortébert (Jura-Bernois)

**Traité de réglage**

par E. James, professeur  
de théorie à l'école d'horlogerie  
de Genève. Prix 3 francs  
chez l'auteur, 2, Rue Necker,  
Genève. (H 410 X) 1548

**Vertreter**

ersten Ranges, welcher die  
deutsch. Engros-Häuser jähr-  
lich 3 mal besucht, wünscht  
erstklassiges Haus zu ver-  
treten. — Gold. Damenuhren  
couranten. Genres sind aus-  
geschlossen. 1642

Offerten unter Chiffre G 400 C  
à Haasenstein & Vogler,  
La Chaux-de-Fonds.

Je soussigné, âgé de 40 ans,  
faisant la montre ancre, cy-  
lindre et Roskopf, dans toutes  
ses parties, cherche place de

**VISITEUR**

de préférence pour les pignons  
et finissages. Certificats à dis-  
position. H 398 C 1648

**Ph. Donat**, horloger,  
Geneveys-sur-Coffrane  
(Val-de-Ruz)

**FINISSAGES**  
Genre Roskopf

On cherche une bonne fa-  
brique, pouvant fournir en  
grandes quantités des finis-  
sages genre Roskopf — bon  
marché — mouvements dé-  
montés en 19 et 21 lignes avec  
et sans pierres, si possible  
avec fournitures d'échappe-  
ments pivotés et réglages  
faits. 1647

Affaires suivies et très im-  
portantes.  
Adresser offres détaillées  
sous chiffres Z 5445 C à l'a-  
gence Haasenstein & Vogler,  
La Chaux-de-Fonds.

**Aide-technicien**

Jeune homme sérieux ayant  
fait son apprentissage à l'é-  
cole d'horlogerie et pratiquant  
depuis 1 an, cherche emploi  
analogue pour le 1<sup>er</sup> avril. —  
Certificats à disposition. —

Adresser offres sous chiffr.  
E 267 C à l'agence de publi-  
cité Haasenstein & Vogler,  
La Chaux-de-Fonds. 1603

**A vendre**

les brevets de trois instru-  
ments mécaniques de préci-  
sion pour l'horlogerie, ainsi  
que l'outillage et les modèles.  
A défaut, on cherche asso-  
cié ou commanditaire pour  
l'exploitation.

Adresser offres s. P 5403 C  
à Haasenstein & Vogler,  
La Chaux-de-Fonds. 1638

**Assortiment ancre**

On demande tout de  
suite comme

**visiteur**

jeune homme, de préfé-  
rence marié, connaissant  
parfaitement l'échappe-  
ment ancre. Situation sé-  
rieuse et d'avenir. 1573

Adresser offres avec  
références sous S 5254 C  
à Haasenstein & Vogler,  
La Chaux-de-Fonds.

**MONOPOLE**

pour un nouveau calibre 11  
ancre est encore à céder  
pour quelques pays.

Adresser offres sous chiffres  
T 5414 C à Haasenstein &  
Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1639

**WALBER**  
CHAUVE-FONDS rue Leob-Tab. 55  
CACHETS  
POINÇONS  
ESTAMPES  
MACHINES à NUMÉROTÉ  
POUR L'HORLOGERIE.  
MARQUES DE FABRIQUE  
MODELES & BREVETS DANS TOUS LES PAYS  
H 10050 C 1601

**Un bon termineur**

se recommande aux fabri-  
cants de la Chaux-de-Fonds  
pour terminer les petites pié-  
ces aux prix courants. S'adres-  
ser sous chiffres BI 159 Y à  
Haasenstein & Vogler,  
Bienne. 1650

**Voyageurs**

Fabrique d'horlogerie, im-  
portante, spécialement intro-  
duite pour la montre or, cher-  
che des voyageurs pour tous  
les pays.

Adresser offres par écrit,  
sous chiffres W 211 C à l'agence  
Haasenstein & Vogler,  
La Chaux-de-Fonds. 1574

**BREVETS D'INVENTION**

MARQUES DE FABRIQUE. DESSINS. MODÈLES.  
OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS.  
**MATHEY-DORET** Ing. Conseil  
H 10054 C 1550

**Terminages**

Excellent remonteur-ache-  
veur-régleur-retoucheur de-  
mande à faire de l'ouvrage à  
domicile, grande pratique  
d'achevages de savonnettes.

Ecrire sous chiffres X 5431 C  
à Haasenstein & Vogler, La Chaux-  
de-Fonds 1645

**La Fabrique Election**  
S. A. H 10330 C

**AUX ÉPLATURES**

offre à vendre à des condi-  
tions avantageuses plusieurs  
machines pour la fabri-  
cation des ébauches. 1685

**EMPLOYÉ**

comptable expérimenté, cor-  
respondant français, allemand  
et anglais, très au courant des  
affaires d'horlogerie, cherche  
autre engagement. Offres sous  
chiffres S 325 C à Haasenstein &  
Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1628

Etant en possession d'une  
**Fraiseuse Universelle**

N° 2, le soussigné se recom-  
mande auprès de MM. les fa-  
briants d'horlogerie et méca-  
niciens pour tous genres de  
taillages, tels que: compteurs,  
engrenages, taillages divers,  
traisage, etc. Travail prompt  
et soigné, prix modérés. 1631

Se recommande au mieux.  
Eugène Chevroulet, méc.,  
H 375 J Cormoret.

**A céder**, cause décès, anc<sup>te</sup>  
maison d'horlog.-bij. pleine  
prosp. fond et march. quartier  
central, bonne occ. sûre. Ec<sup>re</sup>  
V<sup>o</sup> Barré, horl., Roanne (Loire). 1506

Horloger - régleur expéri-  
menté, connaissant tous les  
réglages cherche place com-  
me 1646

**chef régleur**

ou  
**retoucheur**

dans importante fabrique.

Adresser les offres sous  
chiffres N 429 J à Haasen-  
stein & Vogler, St-Imier.

**Visiteur**

Comptoir d'horlogerie de la  
Suisse allemande demande au  
plus vite un visiteur énergi-  
que qui pourrait aussi se char-  
ger de terminer la petite et  
grande pièce cylindre bon  
courant. Les 2 langues sont  
exigées; inutile de faire des  
offres sans bons certificats.

Offres sous chiffr. W 5429 C  
à Haasenstein & Vogler, La Chaux-  
de-Fonds. 1644

Fabrique d'horlogerie de Besançon  
demande bon

**régleur-retoucheur**

connaissant à fond l'échappe-  
ment, pour réglages précision  
11 et 19 lignes. Engagement  
à l'année avec appointements  
de 3-4000 fr. suivant capacités.

Très pressé. H 5408 C  
L'adresse est fournie par  
Haasenstein & Vogler, La Chaux-  
de-Fonds. 1641

**Fabrique**

**d'horlogerie**

Pour cause de santé, la fa-  
brique d'horlogerie de  
**La Sagne**  
est à vendre.

ou à remettre à de favo-  
rables conditions. 1659

Pour tous renseignements,  
s'adresser à la fabrique même  
à La Sagne. H 5466 C

**Représentation**

On demande la représenta-  
tion d'une bonne maison de  
l'étranger pour lui soigner ses  
affaires en Suisse. — Au be-  
soin on s'intéresserait avec  
un petit capital.

Adresser offres sous E 5213 C  
à Haasenstein & Vogler, La Chaux-  
de-Fonds. 1562

**Demande**

Les fabricants de mouvements ancre bonne qualité, en  
grandeurs américaines, sont priés d'adresser leurs offres  
sous chiffres C 5463 C à l'agence de publicité Haasen-  
stein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1658

**Deux comptables - correspondants**

connaissant à fond les langues française et alle-  
mande et également bien versés dans les affaires  
d'horlogerie 1651

**sont demandés**

pour nos succursales à Berlin et Francfort a. M.  
Bons certificats et références sont exigés.  
Prière d'adresser offres détaillées à

**L'Union horlogère,**

(Bl...Y) Siège central, Bienne.

**BUREAU DE CONTROLE DE MORTEAU**  
H 5316 C 1600

**Francis Mercier**

Agent commissionnaire en douane

La maison

**HENRI ROBERT & C<sup>IE</sup>, NEUCHÂTEL**

Fabrique de ressorts de montres

annonce aux fabricants d'horlogerie et aux négociants  
qu'elle a repris la suite de la maison

**Alfred Jeanjaquet**

et a acquis la propriété exclusive des marques de fabrique  
de la dite maison. (H...N) 1600

Elle poursuivra juridiquement et en dommages-intérêts  
tout contrefacteur qui apposera sur les ressorts ou embal-  
lages les noms et marques qui sont la propriété de  
la maison.

**Ecole d'Horlogerie de Soleure**

Cours complet théorique et pratique.  
Cours spéciaux d'échappements et de remontage.  
Cours préparatoire de petite mécanique et électro-  
technique.  
Enseignements dans les deux langues.  
Entrée à toute époque. S 1618 Y 1662  
Excellente occasion d'apprendre la langue allemande.

**Directeur**

Chef de fabrication expéri-  
menté, connaissant la con-  
struction des calibres, bien au  
courant de la fabrication d'hor-  
logerie par procédés méca-  
niques modernes; nombre d'an-  
nées de pratique et dirigeant  
actuellement importante fa-  
brique de montres, **cherche**  
situation analogue.

Adresser les offres sous chif-  
fres BI 191 Y à Haasenstein  
& Vogler, La Chaux-de-  
Fonds. 1664

**Pierristes**

Qui pourrait entreprendre  
une commande régulière de  
grenat gouttes Amérique soi-  
gnées D. 20? — Indiquer le  
prix le plus juste sous chiffres  
E. 5484 C à Haasenstein  
& Vogler, La Chaux-de-  
Fonds. 1663

Fabrique d'horlogerie  
de Besançon demande  
un bon

**Visiteur**

termineur pour grandes pièces  
ancre. Certificats et références  
exigés. — Offres sous chiffres  
O 5502 C à Haasenstein & Vogler,  
La Chaux-de-Fonds. Discretion  
absolue. 1670

**Qui pourrait  
fabriquer**

une montre ancre 13 lig.  
argent, contrôle suisse, en  
lépines et savonnettes,  
bonne qualité et bon mar-  
ché? 1665

Adresser offres sous  
chiffres T 5485 C à l'a-  
gence de publicité Ha-  
asenstein & Vogler, La  
Chaux-de-Fonds.

**GENRE JAPON**

Un fabricant expérimenté  
demande à entrer en relation  
avec bonne maison qui lui  
fournirait boîtes brutes et fi-  
nissages; prompt livraison et  
montres bien terminées.

Faire offres sous chiffres  
C 5325 C à Haasenstein  
& Vogler, La Chaux-de-  
Fonds. 1594

**Commis**

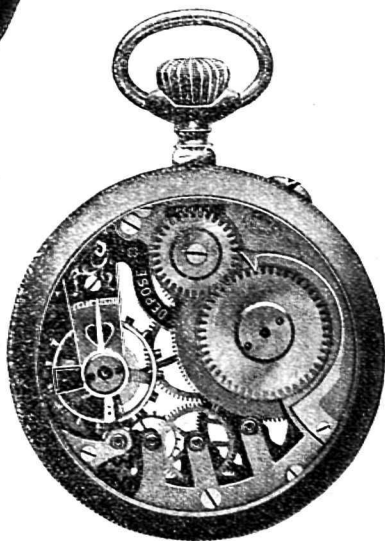
Fabrique d'horlogerie de-  
mande employé sérieux et de  
toute confiance, au courant  
de l'horlogerie, pouvant soi-  
gner la comptabilité et cor-  
respondance française et alle-  
mande. — Ecrire s. H 368 P  
à Haasenstein & Vogler,  
La Chaux-de-Fonds. 1666





Montre  
**LUCIDA**  
Patent

métal, acier, électro, argent  
et argent doré.  
mouvement doré, nickelé  
et gravé



Dernière Création

Interchangeabilité garantie

Prix avantageux

Manufacture \*  
\* d'Horlogerie

de Hölstein-Waldenburg

**CATTIN & CHRISTIAN**

H 3884 C

Succursales:

519

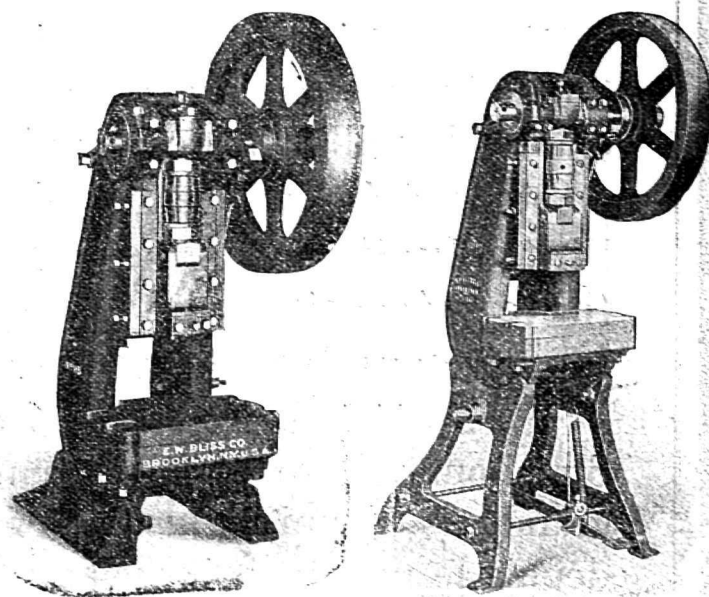
Holderbank  
(Soleure)

Bubendorf  
(Bâle)

**"BLISS"**

Presses à bâti inclinable

Ce genre de presses, construit en un type et douze grandeurs, peut être employé et adapté à un nombre de travaux indéfini. Depuis 25 ans que nous avons créé ce modèle, il est devenu classique et est le favori des fabricants des deux continents.



Position inclinée H 663 X Position verticale 1613

Sur demande nous en enverrons devis et détails.

**E. W. BLISS Co**, 100, Boulevard St-Ouen (Seine)  
Victor Hugo

Fabrique de Boîtes  
argent

Médaille d'argent



Paris 1900

Médaille d'argent



Milan 1906

**Ecabert-Ziegler**

LES BOIS (Suisse)

BOITES (ARGENT) TOUS GENRES

SOIGNÉES ET BON COURANT

GRANDE PRODUCTION JOURNALIERE

LIVRAISON PROMPTE

OUTILLAGE AMÉRICAIN

Décors et finissage

dans ses ateliers.

**FABRIQUE DE RESSORTS SOIGNÉS DE MONTRES GENRES EMILE GEISER**

RESSORTS AVEC BRIDES ET GENRES AMÉRICAINS  
RESSORTS LIBRES ET REVERSEES

**CHAUX-DE-FONDS**  
RUE DE LA TUILERIE 11: 4-2  
SUISSE  
TÉLÉPHONISTES

SPECIALITÉ: RESSORTS À DÉVELOPPEMENT CONCENTRIQUE  
ET MONTRES DE PRÉCISION

AMERICAN Watch Springs  
ADRESSE: TÉLÉGRAPHIQUE GEISER CHAUX-DE-FONDS.

**SANDOZ WATCH Co**

Fabrique à St-Imier

Bureau de ventes à LA CHAUX-DE-FONDS

Montres **ULTRA-PLATES**, hauteur 18 douz.

**PLATES**, hauteur 26 douz.

Montres **10 et 19" Cassolettes**

Boîtes et emboîtages brevetés

Montres **19" plates**

Interchangeabilité garantie

Prix avantageux H 10270 C

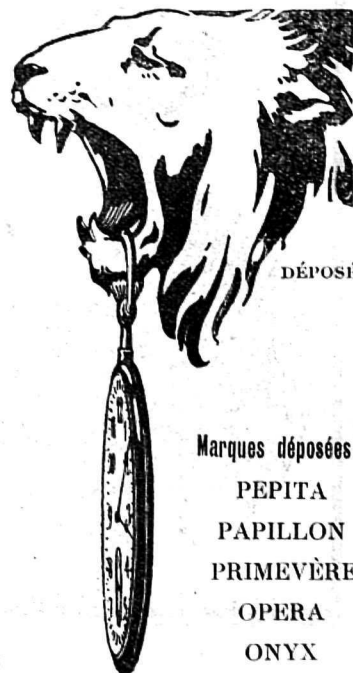
Répétitions en tous genres  
avec et sans chronographe

**CHRONOGRAPHES-COMPTEURS**

**Ultra-plats**, hauteur av. chr. 24 douz.

Idem **Extra-plats**, 16 à 19 lignes.

Idem **Hauteur normale**. 1225



DÉPOSÉE

Marques déposées :

PEPITA

PAPILLON

PRIMEVÈRE

OPERA

ONYX

**Adis.** Par suite de l'emploi uniforme du système métrique au calibrage de verres de montres, la Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited, à Strasbourg, ne calibre plus ses verres que par  $\frac{1}{10}$  de mm.

Le tableau de comparaison entre les anciennes mesures et le système métrique, employé jusqu'à présent, a été reconnu dans la pratique comme trop inexact pour pouvoir servir de base aux commandes d'après le millimètre et ses divisions de  $\frac{1}{10}$  de mm.

Afin d'éviter des différences de mesures, et pour faciliter l'introduction des verres de montres par  $\frac{1}{10}$  de mm, il est de toute nécessité que chaque consommateur demande à son fournisseur les verres par  $\frac{1}{10}$  de mm seulement. H 7236 C 4197

La Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited, à Strasbourg, livre tous les genres de verres de montres dans toutes les grandeurs, depuis 3 jusqu'à 85 millimètres et au-dessus, en  $\frac{1}{10}$  de mm, depuis le plus petit jusqu'au plus grand diamètre.

Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited,  
Strasbourg (Alsace).

Fabrique de cadrans métalliques  
**Kohly & Etienne**

Téléphone 120 BIENNE EXPORTATION

Nouveautés en tous genres: 1500 dessins différents

Installations spéciales pour la série. **Centrage absolu.**

BI 10 Y Echantillons et prix à disposition. 4314

Renseignements commerciaux et Contentieux

**F.-X. MOESCHLIN**

Successeur de J.-A. Tritschler

BALE (Suisse) Maison fondée en 1869 ZURICH

Service prompt et consciencieux. Conditions d'abonnement favorables.  
Relations universelles; plus de 20,000 correspondants dans tous les pays. H 5144 Q 957

★ Société Horlogère Reconvilier ★

Société anonyme par actions.

Directeur, G. Ruedin.

Fabrication mécanique. — Usines électriques. — Maison fondée en 1902

SPÉCIALITÉS : Montres métal et argent, système Roskopf, de 16 à 42 lignes.

Finissages à clefs de 18 à 22 lignes, genres Russes et Turcs

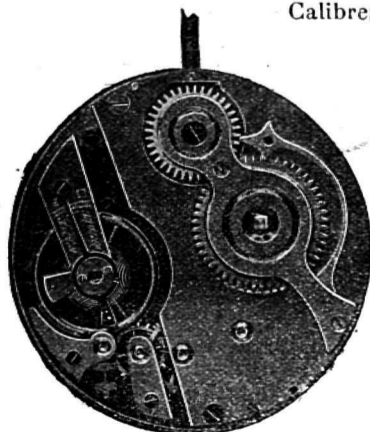
Qualité garantie. — Prix avantageux. — Automates brevetés

Production mensuelle **42.000** montres et mouvements.

Calibres déposés



Panoramique



Calibre C



Calibre B



Calibre A